Tél : 06 07 29 85 35
Site : http://a10gratuite.free.fr
Courriel : a10gratuite@free.fr

8 – le soutien des collectivités territoriales

Tél : 06 07 29 85 35
Site : http://a10gratuite.free.fr
Courriel : a10gratuite@free.fr

La suppression des péages en Ile de France : une idée qui avance sous la pression des réalités

- **Progressivement, sous la pression des effets négatifs du péage et de nos interventions, les principales collectivités concernées et/ou leurs présidents, ont adopté des délibérations ou se sont adressés aux ministres de tutelle en soutenant notre revendication.**

Tél : 06 07 29 85 35
Site : http://a10gratuite.free.fr
Courriel : a10gratuite@free.fr

La suppression des péages en Ile de France : une idée qui avance sous la pression des réalités

A témoin l'avis (14-04-2005) de la commission permanente du Conseil régional d'Ile de France

100 000 personnes habitent le secteur de Limours-Dourdan, situé dans les départements de l'Essonne et des Yvelines. Ils subissent les conditions de déplacements parmi les pires de l'Ile-de-France.

D'une part, **la desserte en transports en commun reste encore trop faible.** D'autre part, ils doivent, et ce depuis des décennies, **acquitter un péage pour utiliser le portion francilien de l'A10.** Cette autoroute, avec la A14, est la seule grande autoroute radiale **payante** en Ile-de-France. Cela constitue une vraie discrimination pour tous les habitants du secteur pour qui cette autoroute est la voie principale pour se déplacer. **Un salarié l'empruntant chaque jour se retrouve ponctionné de plus de 400 € par an. Pour éviter de payer ce péage discriminatoire,** de nombreux automobilistes passent par les routes secondaires, et **engorgent donc les villes et villages avoisinants,** dégradant ainsi la qualité de vie dans le secteur.

Alternative à l'automobile, des lignes de bus empruntent l'Autoroute A10. **La Commission Permanente a été saisie ce 14 avril 2005 d'une demande de subventionnement d'un parc de** stationnement et d'une gare routière à **Briis-sous-Forges** permettant aux automobilistes de laisser leur automobile pour emprunter ces modes de transport en commun. **Ce parc de rabattement situé sur une autoroute est une innovation, et un premier pas très positif pour l'amélioration des conditions de déplacement dans le secteur.**

Mais il faut aller plus loin !

D'une part, assurer **enfin la gratuité du tronçon francilien de l'Autoroute A10,** ce que refuse pourtant l'Etat malgré les bénéfices déjà très conséquents engrangés par la société Cofiroute qui l'exploite. D'autre part, **améliorer et développer les transports en commun,** par exemple en réservant l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence de l'A10 aux bus qui empruntent cet axe, et en réalisant d'autres parcs de rabattement pour ces bus sur d'autres sites comme Longvilliers. De très nombreux habitants, associations et élus du secteur soutiennent ces demandes.

Adoption d'un amendement CACR pour lancer la concertation

Ce 14 avril, Gabriel Massou, président du groupe CACR, a défendu un amendement au rapport présentant le projet de Briis-sous-Forges…

> *« mandatant le Président du Conseil Régional pour prendre contact avec tous les acteurs concernés pour organiser une table ronde afin de travailler à l'amélioration des conditions de déplacements des habitants du secteur Limours-Dourdan, desservi par le tronçon francilien de l'autoroute A10. »*

Cet amendement a été adopté à l'unanimité de la Commission Permanente du Conseil Régional : les revendications légitimes des habitants vont enfin pouvoir faire l'objet d'un débat avec tous les acteurs concernés, chacun sera placé devant ses responsabilités.

Tél : 06 07 29 85 35
Site : http://a10gratuite.free.fr
Courriel : a10gratuite@free.fr

La suppression des péages en Ile de France : une idée qui avance sous la pression des réalités

A témoin l'avis du Conseil général des Yvelines

REPUBLIQUE FRANÇAISE 2007-CG-5-1015.1

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 18/07/07
AR n° : A078-227806460-20070712-13955-DE-1-1_0

DEPARTEMENT DES YVELINES

CONSEIL GENERAL

de réintégrer dans le SDRIF l'ensemble des grands projets d'infrastructures routières figurant dans les éléments du « porter à la connaissance » de l'Etat (bouclage de A 104, réalisation de A 126, prolongement de A 12) ainsi que les projets figurant initialement au schéma directeur de 1994 (mise au gabarit de l'A 13 entre Rocquencourt et Orgeval, élargissement de A 13 entre Orgeval et Mantes avec déplacement du péage de Buchelay plus à l'ouest, élargissement de A 86 entre le Pont Colbert à Versailles et la RN 118, aménagement des RN 12 entre Saint-Cyr-l'Ecole et Plaisir et RN 191 entre Ablis et Allainville,...) concernant l'aménagement des grands axes existants relevant du réseau routier national structurant (élargissement de A 13 et de A 86, RN 12, RN 191....) :

Tél : 06 07 29 85 35
Site : http://a10gratuite.free.fr
Courriel : a10gratuite@free.fr

La suppression des péages en Ile de France : une idée qui avance sous la pression des réalités

Lettre du Président du Conseil général des Yvelines

Versailles, le 22 AVR. 2010

Yvelines
Conseil général

Monsieur le Président,

Par lettre du 12 décembre 2009, vous faites suite à notre entrevue du 9 décembre dernier relative à la mise en gratuité des tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11. En particulier, vous me faites part de votre conviction de la nécessité d'une intervention auprès des plus hautes autorités de l'Etat afin de les saisir de ce dossier.

Je tenais tout d'abord à vous assurer de l'intérêt que je porte à votre démarche.

Aussi, comme je m'étais engagé lors de notre réunion, j'adresse à M. Bordoo - Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, un courrier par lequel je lui propose une rencontre avec les représentants de votre association.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil général

Alain SCHMITZ

Tél : 06 07 29 85 35
Site : http://a10gratuite.free.fr
Courriel : a10gratuite@free.fr

La suppression des péages en Ile de France : une idée qui avance sous la pression des réalités

A témoin, la motion du Conseil général de l'Essonne

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

CONSEIL GÉNÉRAL

SEANCE DU 2 JUIN 2008

M-2008-04-02-A

DEMANDE :

- à l'Etat d'organiser sans tarder une table ronde des instances concernées par la perspective de gratuité d'accès aux autoroutes A10-A11 franciliennes : le Ministère des transports, le Conseil régional d'Ile-de-France, les Conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines, l'association A10 Gratuite, le concessionnaire,

- à l'Etat d'organiser des axes de contournement de l'Ile-de-France pour les transports routiers en transit.

MANDATE l'exécutif départemental pour intervenir dans ce sens auprès de l'Etat, ainsi qu'en organisant les concertations nécessaires avec les partenaires impliqués dans ce dossier.

Le président du Conseil général

Michel Berson

Tél : 06 07 29 85 35
Site : http://a10gratuite.free.fr
Courriel : a10gratuite@free.fr

